

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Du jeudi 1^{er} juin 2017 à 18h30 à La Marche

Etaiet présents : Mme Danielle AUDUGE, Mme Elisabeth BARBEAU, M. Serge BULIN, M. Olivier CADIOT, M. René FAUST, M. Jean-Louis FITY, M. Raphaël HAGHEBAERT, M. Jacques LEGRAIN, M. Robert MAUJONNET, M. Henri VALES, M. Gérard VOISINE.

Etait absents excusés : M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Marc FAUCHE, M. Rémy PASQUET, M. Alexis PLISSON, M. Constantin RODRIGUEZ, Mme Annie VAILLANT.

ORDRE DU JOUR :

1. Modification des statuts
2. Aire de grand passage des gens du voyage : règlement intérieur, tarifs et convention
3. Ecologie Industrielle et Territoriale : présentation démarche et poursuite de l'animation.
4. Conventions de mise à disposition.
5. Conseil de développement : point d'étape.
6. Subventions complémentaires aux associations culturelles.
7. Subvention pour animation commerciale.
8. Modalités d'organisation des représentations lors d'invitations diverses.
9. Questions diverses.

PRESENTATION :

En préambule de cette réunion de bureau, M. le Président demande à Kevin Audineau, chargé de développement, de faire un compte-rendu de l'avancée des travaux du groupe de travail « communication ». M. Audineau rappelle l'objectif défini par les membres de ce groupe, à savoir déterminer un positionnement marketing de notre territoire, puis le décliner sur divers supports de communication par cible (entrepreneurs, touristes, habitants).

Quatre agences de communication ont été sollicitées par l'envoi d'une lettre de consultation. Deux parmi les quatre nous ont fait une proposition (Originis et Cap Horn). Les membres du groupe de travail réunis le 31 mai ont procédé à l'analyse des offres. Celle de Cap Horn est désordonnée et plus chère (27 000 /30 000 €). L'offre d'Originis à 20 000 € a emporté l'aval du groupe de travail, qui propose qu'une rencontre soit organisée rapidement. Le contenu du dossier sera transmis aux membres du bureau pour recueillir observations ou questionnements éventuels avant cette rencontre.

1. Modification des statuts

Par courrier reçu en avril dernier, M. le préfet de la Nièvre nous adresse une demande de modification de nos statuts (votés le 9 février 2017) afin que ces derniers soient en conformité avec la réglementation.

Compétences obligatoires : petites corrections à faire dans le libellé des articles relatifs au développement économique et à l'accueil des gens du voyage pour être strictement conforme à la rédaction du CGCT.

Compétences optionnelles : RAS

Compétences facultatives :

- Suppression de l'article relatif à l'aire de grand passage pour les gens du voyage car la compétence est en totalité dans les compétences obligatoires.
- Inclusion d'un article sur l'animation du territoire dans la rubrique des compétences facultatives (et pas dans un chapitre spécifique « communication » qui n'a pas sa place dans les statuts).
- Suppression de la référence au fonds de concours pour la participation au financement d'équipements sportifs. Les fonds de concours étant un droit, il n'est pas nécessaire de préciser l'éventualité de leur utilisation dans les statuts.
- Article sur la compétence numérique à revoir. Pour pouvoir adhérer à Nièvre Numérique, il faut que nos statuts soient en conformité avec les statuts du syndicat, mais ces derniers sont compliqués. En outre, nous devons rapidement régler cette question car des travaux sont programmés à La Chapelle-Montlinard par le syndicat Touraine Cher Numérique, qui a des statuts plus simples.

Revenant sur la compétence « sport », M. le Président précise que la préfecture indique qu'il est impossible de restituer les équipements tout en continuant à participer aux frais de fonctionnement. Il propose donc de revenir sur la délibération de restitution des trois équipements sportifs (salle arts martiaux, pistes de BMX et skate parc) en maintenant ces équipements dans le giron intercommunal. M. le Président précise que la gestion quotidienne serait laissée aux communes qui sont au plus près des équipements. La communauté de communes passerait une convention avec les communes pour l'entretien courant.

M. LEGRAIN est favorable à cette proposition, indiquant qu'il s'agit d'une position de transition pour les trois ans à venir.

M. HAGHEBAERT souligne qu'il faut être prudent quant aux charges induites, par exemple la voirie pour l'accès aux équipements sportifs. M. le Président répond qu'il faudra veiller à trouver un équilibre dans les investissements que la CCLNB pourra faire sur l'ensemble du territoire. Il précise qu'en l'espèce cela relèverait de fonds de concours.

Les membres du bureau émettent un avis favorable à l'annulation de la délibération de restitution de compétence et à l'intégration des trois équipements sportifs dans nos statuts.

Vous trouverez ci-joint le projet de statuts corrigés.

Animation du territoire : M. le Président souligne que pour des raisons de continuité dans la politique menée, il est proposé de poursuivre le financement de l'animation commerciale. En revanche, il demande d'instaurer un principe de co-portage avec la commune quand la CCLNB s'engage. Il faut réfléchir en termes de bloc communal.

M. LEGRAIN affirme qu'il faut faire attention car si ce principe existait dans le domaine culturel, aucune commune ne pourrait payer en complément de la communauté de communes.

M. le Président note que sur le volet commercial, il est indispensable que les communes de Prémery et Guérigny s'impliquent, comme le fait La Charité. On ne peut dire que c'est la CCLNB qui porte seule, d'autant plus que nous ne sommes pas sous le régime de la fiscalité professionnelle unique.

M. VOISINE note que l'animation commerciale n'est pas tout à fait identique à la culture. Il faudrait éventuellement se positionner pour l'organisation de comices.

M. le Président indique qu'il faudra rapidement définir un règlement d'intervention de la CCLNB, en précisant que celui-ci pourra être différent selon les territoires.

M. LEGRAIN affirme qu'il faut que chacun comprenne pourquoi les choses se sont mises en place sur les autres territoires. Il y a un historique et des besoins différents.

2. Aire de grand passage des gens du voyage : règlement intérieur, tarifs et convention

M. le Président indique que la ville de La Charité sur Loire finalise actuellement la création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage. Cet équipement, qui peut accueillir une cinquantaine de caravanes, doit être transmis à la communauté de communes dans la mesure où la compétence de l'accueil des gens du voyage est désormais obligatoirement intercommunale.

Afin de définir les modalités d'usage et les tarifs de cette aire de grand passage, vous trouverez ci-joint un projet de règlement intérieur.

Par ailleurs, les services de la communauté de communes n'étant pas en capacité d'accueillir les populations et d'entretenir le terrain, il est proposé que la communauté de communes conventionne avec la ville de La Charité sur Loire pour une mise à disposition de ces services. Vous trouverez ci-joint le projet de convention.

3. Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) : présentation démarche et poursuite de l'animation

Lauréate du label « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » et fortement engagée dans la politique de prévention des déchets, la communauté de communes du pays charitois a été choisie par la DREAL BFC au printemps 2016 pour être un territoire d'expérimentation de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale. M. VOISINE précise que l'objectif de cette démarche est de passer d'un modèle économique linéaire qui consiste à extraire, produire, consommer et jeter à un modèle circulaire, plus vertueux. L'idée est d'organiser la rencontre des différents acteurs d'un territoire pour voir si les déchets des uns peuvent être une ressource pour les autres.

Deux bureaux d'études ont été mandatés par la DREAL pour réaliser cette expérimentation, permettant de faire émerger une économie circulaire, de valoriser les ressources locales et optimiser leur utilisation grâce à la coopération entre tous les acteurs locaux (entreprises, associations, agriculteurs, collectivités...).

M. VOISINE précise qu'une cinquantaine d'acteurs a été mobilisée, et que le premier plan d'actions est axé sur les trois grandes thématiques suivantes :

- Valorisation des végétaux (agriculteurs, paysagistes, collectivités)
- Valorisation des bio déchets (EPHAD, collège, grandes surfaces)
- Mutualisation des services et équipements (CACES, formation professionnelle, sécurité, gardiennage...).

M. VOISINE affirme que la dynamique est maintenant lancée, les acteurs sont en attente de concrétisation. L'idée est désormais d'étendre cette logique à l'ensemble du territoire. Pour ne pas perdre cette dynamique, il faut saisir l'opportunité de financement offerte par l'appel à projets de l'ADEME (volet EIT). Le dispositif d'accompagnement proposé par l'ADEME est le suivant : 24 000 € par an pour un poste d'animateur, 15 000 € pour l'équipement (pour les 3 ans) et 20 000 € pour les actions d'animation. L'estimation du reste à charge pour la communauté de communes s'élève à 5 000 € par an.

M. LEGRAIN affirme que c'est une excellente idée.

Les membres du bureau émettent un avis favorable à la candidature de la CCLNB à cet appel à projets de l'ADEME.

4. Conventions de mise à disposition

M. le Président indique que nous avons un poste vacant de chargé de développement (ex CCBN) et que nous avons besoin de renforts pour mener à bien l'exercice de nos compétences, dont certaines totalement nouvelles. M. le Président précise que les moyens proposés ci-après ont été débattus dans la cadre de la commission du personnel et la commission des finances, faisant ainsi l'objet d'une inscription budgétaire.

Concernant la voirie, M. le Président fait la proposition d'une mise à disposition sur un mi-temps de Denis Cureyras, agent communal (La Charité sur Loire) ayant eu un parcours à la DDE. M. Cureyras pourrait en outre assurer le volet prévention des inondations de la compétence GEMAPI et préparer la prise de compétences eau et assainissement. M. le Président précise que M. Cureyras a déjà commencé à travailler avec la commission voirie.

M. HAGHEBAERT précise que tout se passe très bien et que M. Cureyras connaît le sujet.

M. BULIN note que si on prenait un maître d'œuvre externe, pour un montant annuel de travaux de l'ordre de 1 000 000 €, le taux d'honoraire est de 3%, soit plus cher que le coût de M. Cureyras à mi-temps.

Sur le volet économique, M. le Président indique que nous avons besoin d'un poste de chargé de mission « commerces ». Cette action a déjà été mise en œuvre à La Charité sur Loire. L'investissement a porté ses fruits et le résultat est très positif. M. le Président propose de conduire cette action à l'échelle intercommunale. Il est donc proposé que Grégoire MONIER, chargée de mission à la ville de La Charité, soit mise à disposition à mi-temps pour mener à bien cette démarche avec un volet animation commerciale et un volet maintien et développement du commerce.

M. le Président insiste également sur le maintien des commerces de proximité dans les villages, sur la dimension du développement du commerce en ligne pour lequel un accompagnement est nécessaire et sur la mise en lien des acteurs. De plus, il faut nécessairement être en veille sur la thématique des transmissions. M. le Président affirme que le commerce est essentiel pour l'attractivité.

Enfin, M. le Président indique que la ville de La Charité a mis à disposition de la CCLNB à titre gracieux depuis deux ans son informaticien pour effectuer une étude et proposer les solutions techniques au système d'information général de la structure. En outre, cet informaticien conduit actuellement la mise en place d'une gestion électronique des documents, et a déjà revu entièrement le marché des copieurs (avec économies à la clé). M. le Président souligne qu'il faut savoir investir pour faire des économies de gestion. Il propose donc une mise à disposition de M. Martial Champroux à mi-temps.

M. BULIN questionne les problèmes de fonctionnement que ces mises à disposition engendrent en termes de locaux.

M. le Président répond que l'informaticien est un poste nomade, la chargée de mission « commerces » sera nécessairement sur le terrain, donc à Prémery et à Guérigny notamment. Enfin, le Président a laissé à disposition son bureau dans les locaux de la communauté de communes.

M. CADIOT alerte sur le fait que l'on s'écarte de l'objectif de faire des économies.

M. le Président répond qu'il faut démontrer par la preuve que c'est efficace. Il précise que ces trois personnes feront l'objet d'une mise à disposition à mi-temps pour une période de deux ans.

DÉLIBÉRATION :

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Autorise M. le Président à signer les trois conventions de mise à disposition.

5. Conseil de développement : point d'étape

M. le Président note que la création du conseil de développement a été mise de côté depuis quelques temps. Deux solutions s'offrent à nous, soit réactiver ce dossier rapidement pour une installation du conseil de développement en juin, soit attendre septembre.

Les membres du bureau choisissent d'attendre septembre. M. LEGRAIN soutient qu'il faudra au préalable définir la dimension donnée à ce conseil de développement, qui doit selon lui faire le lien entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

6. Subventions complémentaires aux associations culturelles

Suite à l'attribution des subventions aux associations culturelles lors du conseil du 6 avril, deux associations prémerycoises sont revenues vers nous pour nous faire part de difficultés budgétaires en raison du moindre soutien financier reçu par rapport aux années précédentes. Les deux manifestations (festival les Arsouilles et master classe de l'ensemble musical de Prémery) seraient remises en question. Il est donc proposé d'octroyer à ces deux associations les subventions complémentaires suivantes :

- Ensemble musical de Prémery : + 2 000 € (soit 5 500 € au total pour 2017).
- Compagnie Tyrnanog (Arsouilles) : + 1 000 € (soit 7 500 € au total pour 2017).

Par ailleurs, l'association Quai des Arts a concrétisé l'ouverture du « Bazar café » structure dédiée à la création et diffusion de spectacle vivant à La Charité sur Loire. Il convient donc de débloquer les fonds mis en réserve par la commission en mars dernier, à savoir 3 500 € de subvention.

M. le Président rappelle que l'année 2017 est nécessairement une année de transition. Il ne faut surtout pas perdre la dynamique existante. C'est pourquoi cette proposition de rallonge est faite. En outre, le budget des subventions aux associations culturelles le permet.

M. MAUJONNET demande à ce que l'on fasse attention à l'équité. Le travail de la commission allait dans le bon sens.

M. LEGRAIN répond que les « Arsouilles » passent de 12 000 € de subvention en 2016 à 6 500 € en 2017. C'est très compliqué de tenir.

M. le Président affirme qu'il faut prendre en compte la réalité historique des territoires.

M. MAUJONNET demande quelle est la participation de la commune pour les Arsouilles ?

M. LEGRAIN répond que la commune ne donne rien, mais que l'on ne peut pas changer les règles à 15 jours de la manifestation.

Mme AUDUGE indique qu'il faudra également vérifier que les communes maintiennent leur niveau de participation antérieur.

M. HAGHEBAERT souligne que les communes apportent un soutien en nature.

M. VOISINE confirme que la Chambre Régionale des Comptes a recommandé à La Charité sur Loire de valoriser comptablement les aides en nature.

7. Subvention pour animation commerciale

Pour répondre à la demande de l'union des professionnels et commerçants de Prémery, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 500 € afin de mener à bien les animations prévues dans le cadre de la fête commerciale de juillet prochain.

8. Modalités d'organisation des représentations lors d'invitations diverses

Proposition :

Lorsqu'une invitation est adressée au président de la CCLNB, si celui-ci est indisponible, il demande au vice-président de le représenter. Si le vice-président n'est pas disponible il doit s'assurer qu'un membre de la commission concernée puisse représenter la communauté de communes.

9. Questions diverses

✦ La Charité basket

M. LEGRAIN indique qu'il faut que la CCLNB apporte une aide au club de basket de La Charité sur Loire qui monte en National 1 la saison prochaine. Il affirme que c'est une vitrine pour notre territoire. C'est la meilleure campagne de communication que l'on peut faire.

M. le Président souligne qu'il faut définir comment on porte notre territoire via le sport de haut niveau. Il précise que le club de basket a un budget de 550 000 € par an. Le soutien de la ville de

La Charité va passer de 23 000 € à 46 000 €, celui du département de 40 000 € à 60 000 € et celui de la région va s'établir à 20 000 €. Tout le reste du budget provient de partenariats privés.

M. le Président indique que la moyenne de financement de la part des EPCI pour les clubs de N1 est de l'ordre de 15 000 € (chiffres donnés par la fédération nationale).

Mme AUDUGE pose la question de l'intérêt pour la CCLNB de participer au financement d'un club sportif.

M. le Président répond que cela donne une notoriété au territoire dans le cadre des déplacements au niveau national. Pour concrétiser ce volet communication et attractivité, il faut que l'équipe se déplace avec un support concret, comme un livret qui serait donné aux spectateurs pour faire connaître les atouts de notre territoire.

Mme AUDUGE répond qu'il faudrait faire de même avec Baptiste Vieillard, qui participe au championnat du monde de BMX.

M. VOISINE souligne que c'est très bien pour attirer des touristes mais qu'il ne faut pas négliger l'implication des habitants. Pour cela, il serait très bien de pouvoir inviter des jeunes du territoire lors de matchs à domicile.

M. le Président est tout à fait d'accord avec ces deux propositions.

✦ Départ DGS

M. le Président annonce le départ de Jessica Billiette, DGS de la communauté de communes. Celui-ci sera effectif le 31 août prochain.

Fin de séance à 21h00.